

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU 19 MARS 2021

Nombre de membres

en exercice	38
présents	27
absents ayant donné pouvoir ou procuration	6
Absents	5
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

12 mars 2021

Date d'affichage

29 mars 2021

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Marion PAOLINI, Don Marc ALBERTINI, François BENEDETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Julien PAOLINI par François MARTINETTI.

Absents ayants donné pouvoir: Marie MONTI FOUILLERON à Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI à Francis GIUDICI, Ghjuvan Santu LE MAO à François MARTINETTI, Sébastien GUIDICELLI à Christian PAOLI, Stella MORACCHINI à François TIBERI, Jacques BARTOLI à

Philippe GIOVANNI.

Absents : Dominique FRATICELLI, Marie Félicia CRISTOFARI, Josette FERRARI, Philippe SUSINI, Jean Noël GUIDICI.

Secrétaire de séance : Philippe GIOVANNI

**Délibération n° 1221 Objet : Modification plan financement logiciel Taxe Séjour au réel (Annule et remplace la délibération n° 6120 du 27 novembre 2020)**

Suite à une information de l'Agence du Tourisme de la Corse concernant le taux de participation au financement de l'acquisition du logiciel de gestion de la taxe de séjour, suite au vote de la taxe au séjour au réel en septembre 2020 par le Conseil Communautaire, à compter de l'année 2021, il convient modifier le plan de financement comme suit :

L'acquisition du logiciel est estimée à 15 000€HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- 35% : Agence du Tourisme de la Corse : 5 250€
- 65% OTi : 9 750 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- Valide le plan de financement précité
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président Louis CESARI**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

le Président